

## RAINEMOULIN

Tout ce qu'on peut dire sur ce petit lieu, qui n'est éloigné de Villepreux que d'une demi-lieue, et qui est situé dans un terrain bas, est qu'il a dû en être un hameau, dans le temps que cette Paroisse étoit de grande étendue. Il a pris le nom d'un moulin qui y étoit sur le ruisseau qui vient de Grignon et de Villepreux, et ce moulin, pour être distingué des autres, étoit dit *Ranæ molendinum*, laquelle dénomination tirée de ce que les Latins appellent *Rana*, et les François grenouille ou raine, n'étoit pas rare ; il y avoit même des moulins quelquefois surnommés *cantantis ranæ* : moulins de Chante-raine. Il ne faut point disputer sur la fantaisie des hommes, qui a décidé des noms comme elle a voulu. Un titre d'environ l'an 1200 conservé à Marmoutier, fait mention d'un bienfaiteur du Prieuré de Villepreux, qui s'appelloit *Robertus de Ranæ-molendino*. Un autre titre de l'an 1236, marque à la vérité qu'une Marie de Reine-molyn, mere de la femme d'Amaury de Meudon, Chevalier, étoit nouvellement morte, et l'écrit comme je viens de faire, mais on ne doit point en conclure que le nom latin véritable de Reine-moulin, soit *Reginæ-molendinum*.

*Tab. Ep. Paris.*

Le peu qui se présente à dire sur ce lieu, sera suppléé par ce qui est dit ici au long sur Villepreux, dont il a été détaché pour être érigé en Paroisse il y a au moins deux cens ans. D'abord ce n'étoit qu'une simple Chapelle, du titre de Saint Nicolas, que Jean Palée et Guillaume Escuasol son frere firent bâtir et doterent de vingt-deux sols assis à Meulant, d'un arpent de vigne, d'un muid de bled à prendre au moulin du lieu, et de la menue dixme. Les fondateurs demanderent à l'Evêque qu'elle fût desservie par un des Religieux Trinitaires, *unus de Fratribus S. Trinitatis*, ce qui leur fut accordé, à condition que l'Evêque l'établirait ou le destituerait suivant le besoin. Les Lettres sont d'Eudes de Sully Evêque de Paris, et datées de l'an 1202. Cette Chapelle en cet état n'avoit point de peuple, et ne passa que pour une espece de Prieuré. De-là vient que Thibaud, Seigneur de Marly, faisant son testament en 1286, s'exprima ainsi : *Prioratui de Regne-moulin L. solidos*. Cependant elle n'étoit pas réellement Prieuré et il n'y avoit pas de Communauté ; aussi ne le trouve-t-on dans le rang des Prieurés, ni au Pouillé du XIII siècle, ni dans le Rôle des Prieurs du Doyenné de Châteaufort, tenus à fournir du piment à Notre-Dame de Paris au jour de l'Assomption, durant le XIII et XIV siècle : ni dans le Rôle des Procurations Episcopales de l'an 1384.

*Chart. Ep. Par.*  
*fol. 94.*

*Thes. anc. l.*  
*T. III, col. 1221.*

Ce qui peut cependant appuyer la pensée de ceux qui y placeroient un Prieuré, est que l'Eglise d'aujourd'hui paroît n'être que l'aile méridionale d'une autre Eglise plus grande, et qu'on voit du côté du septentrion des restes de piliers du principal corps de cette Eglise, lesquels paroissent être du même temps que le reste, c'est-à-dire du treizième siècle. Mais peut-être aussi ne sont-ce que des pierres d'attente. On jette souvent les fondemens pour un grand édifice ; la mort de celui qui fait la dépense survient ; on est obligé de se restreindre à une Chapelle. C'est ce que je crois être arrivé à Rainemoulin. Ce n'étoit encore qu'une Chapelle en 1479. Le Registre de l'Evêché pour cette année-là, marque que la Chapelle de Saint-Pierre et Saint-Nicolas de Rennemoulin, fut conférée à Frere Richard Paris, Prêtre Religieux de Notre-Dame d'Hermieres, et qu'on lui en donna l'administration. Le 31 Mai 1507, il eut une collation de la Chapelle ou Eglise Paroissiale de Saint-Nicolas de Notre-Dame d'Hermieres, sans représentation de l'Archidiaque. Le 20 Juin 1537, l'Evêque en pourvut Frere Gerard le Masson, présenté par l'Abbé d'Hermieres. La petite Eglise qui subsiste est très-propre, bien reblanchie, surtout le chœur ; les principaux endroits en sont parquetés. Le fonds du sanctuaire est terminé par deux colonnes, au milieu desquelles est un tableau de Saint Nicolas : en sorte que cette Eglise se ressent fort du voisinage de Versailles, qui n'en est qu'à une lieue et demie. Le premier Pouillé qui en parle, est celui du seizième siècle, qui met *Prior Curatus de Rennemolino*, et pour nominateur *Abbas de Hermeriis* : ce qui a été suivi par celui de l'an 1626, et par celui du Sieur Le Pelletier, imprimé en 1692. Le Pouillé de 1648 ne fait mention de Rainemoulin en aucune manière. Hermieres est une Abbaye de l'Ordre de Prémontré, du Diocèse de Paris, dans la Brie. Je trouvai en effet cette Cure desservie en 1739 par un Chanoine Prémontré. Il y a eu dans ce siècle un Curé de cet Ordre, nommé François Raimbert, qui en 1715 fut fait Abbé d'Abbecourt.

*Reg. Ep. Paris*

*Ibid.*

On y comptoit 16 feux en 1709, suivant le Dénombrement de l'Election de Paris imprimé alors. Celui qui a été donné au public en 1745, y en marque 18. Le Dictionnaire Universel de la France évalua les feux à 81 habitans. Les principaux biens de cette Paroisse consistent en labourages. On y avoit fort peu de vignes. Dans le Traité d'échange que le Roi fit en 1732, il est parlé d'un canton de terrain à Rennemoulin, appelé Moixenant ; on y lit ces mots : *Friches, bois, fourneau de Moixenant*.

Le Roi est Seigneur de cette Paroisse, qui est totalement renfermée dans le Parc de Versailles.

On trouve dans les titres du Prieuré de Villepreux, un Robert de Rainemoulin, qui consentit à la donation d'une dixme faite a

Portef. Gaign. ce Prieuré dans le treizième siècle, laquelle dixme le donateur  
 LXXXI, fol. 586. tenoit de lui en fief. Ailleurs, on lit qu'Antoine de Hautbois étoit  
 Mém. mss. Seigneur de Rainemoulin en 1542. Il avoit des droits sur la Sei-  
 de M. Lancelot. gneurie de Meudon, qu'il céda à Anne de Pisseleu, Duchesse  
 Procès-verbal d'Etampes. Antoine du Vivier, Ecuyer, Secrétaire de Monsieur  
 de la Coutume Frere unique du Roi, étoit Seigneur de ce lieu en 1580. On lit  
 1580. que le 28 Juin 1597, il fut jugé en Parlement entre le Cardinal de  
 Reg. Parl. Gondi, Seigneur de Villepreux, et lui, que le Seigneur de fief  
 n'ayant droit de bannalité en ses moulins, ne peut empêcher que  
 les meuniers circonvoisins de ses vassaux ne viennent chasser sur  
 sa terre.

## VILLEPREUX

Nota Gall. S'il étoit sûr que le *Diodurum* de l'Itinéraire d'Antonin, qui  
 F. 492. étoit à quinze mille pas de Lutece, fût Villepreux, ainsi que l'a  
 pensé Nicolas Samson et M. de Valois et Lancelot après lui, nous  
 aurions dans ce lieu la plus ancienne habitation du Diocèse de  
 Paris, après Lutece la capitale. C'est même le seul lieu de ce Dio-  
 cèse qu'on trouveroit dans cet Itinéraire, ou dans les Tables de  
 Peutinger. Mais quelques Sçavans s'éloignent de ce système, et  
 sans adopter non plus le sentiment de ceux qui ont placé à Mont-  
 fort ce *Diodurum*, ils pensent qu'il n'est autre que le village de  
 Joarre, dont la lettre *D* initiale étant retranchée, reste *Iodurum*,  
 duquel on aura fait *Iodrum*, puis *Iotrum*, qui est le même nom latin  
 que celui de Joarre en Brie. Ce Joarre du pays de Pincerai, est  
 à une lieue de Montfort à l'est, et à deux ou environ de Villepreux.

En admettant ce dernier sentiment sur la situation du *Diodurum*  
 des Gaulois et des Romains, on est obligé de se contenter au sujet  
 de Villepreux, d'en fixer la première époque connue, au regne de  
 Charles-le-Chauve. On voit dans le petit Cartulaire de l'Abbaye  
 de Saint-Maur-des-Fossés, la copie d'une Charte de ce Prince, de  
 l'année 856, par laquelle il confirme l'échange faite entre Hilduin,  
 Abbé de Saint-Germain-des-Prés, et Einard, Abbé de Saint-Maur.  
 La première Abbaye avoit beaucoup de biens dans le Pincerai, e  
 la seconde dans la Brie. Hilduin, pour augmenter ses possessions  
 dans le Pincerai, donna à Einard le bien que l'Abbaye de Saint-  
 Germain avoit à Ouzoir-la-Ferrière. Terre appartenante déjà à  
 Saint-Maur, et Einard lui céda en échange celui qu'il avoit *in loco*  
*qui dicitur Villaporcorum in pago Parisiaco*. Il s'agissoit de part  
 et d'autre de terres labourables. Peut-être faut-il lire dans ce titre

*Villa pi-orum* ou *Villa puerorum*. En passant au règne du Roi Robert, on trouve ce lieu nommé *Villa pirosa*; sous Philippe I, *Villa pyrorum*. Dans le treizième siècle, quelques-uns commencent à écrire *Villa perosa*, et en français *Villa peror*. Dans le cours du même siècle, le mot *perosa* fut augmenté d'un *t* par quelques-uns, de manière qu'ils écrivirent *petrosa*; en sorte que dans le siècle suivant on disoit le nom de Villepreux en latin de trois ou quatre façons : *Villapiroso*, *Villa pi-orum*, *Villa petrosa*. Les mots *pirosa* et *pi-orum* ont fait croire qu'il y avoit eu en ce lieu abondance de poiriers; et celui de *petrosa* a fait penser à d'autres qui n'y étoient jamais venus, que c'étoit un territoire fort pierreux. Il seroit difficile de convaincre les premiers qu'ils se sont trompés, puisque les poiriers ont pu être ôtés. A l'égard des seconds, on peut leur dire que Villepreux n'est pas plus pierreux que beaucoup d'autres lieux, comme il va paroître par la description suivante.

Villepreux est à six lieues de Paris vers le couchant, et à deux de Versailles. Il est bâti dans une espèce d'enfoncement que forment quelques montagnes, surtout vers l'orient et vers l'occident; ce lieu est un peu plus découvert du côté du midi et du nord. Une des portes du Parc de Versailles sert pour y entrer. Les eaux s'y réunissent de deux côtés, principalement celles qui viennent de Grignon, au Diocèse de Chartres, qui font que l'hiver les endroits bas des environs de la petite Ville sont fort arrosés. Il y a eu quatre portes à Villepreux. J'ai vu les restes de deux, sçavoir, du côté de Saint-Nom et du côté de Rennemoulin. Il y a peu de vignes sur le territoire, tout est en labourages, prairies, etc. Au fauxbourg vers le sud-ouest, qu'on appelle le fauxbourg des Bordes, est un Prieuré dont je parlerai ci-après. Dans le Dénombrement de l'Élection de Paris où ce lieu est qualifié Ville, Prévôté et Châtellenie, on ajoute qu'il y a 213 feux. Celui de 1745 n'y en compte que 145, ajoutant qu'il comprend aussi le Clos-poullain sous le même article. Le Dictionnaire Universel de la France marque à Villepreux 660 habitans. Le nombre des communians peut encore aller à 500.

L'Église Paroissiale qui est bâtie sur un terrain un peu moins bas que plusieurs endroits de la Ville, porte le nom de Saint Germain, Evêque d'Auxerre, dont on y conserve des reliques de temps immémorial. Le sanctuaire est d'une bâtisse du commencement du douzième siècle. Le reste est plus nouveau, excepté la tour carrée qui couronne le chœur, suivant l'usage de ces temps-là. Ce bâtiment a deux ailes assez proportionnées. La Dédicace en fut faite autrefois le 18 Février, et comme il y avoit un concours populaire, on y établit une Foire à ce jour-là. En 1497 l'Evêque de Saint-Pont de Tomières (qui s'appelloit Antoine Baluc

et étoit parent du Seigneur) y consacra un autel de Sainte Catherine, et y renferma des reliques de Saint Nom, *sancti Nummii*. On conserve, en effet, depuis bien des siècles dans cette Eglise le corps de ce Saint Chorévêque du Pincerais, qui a communiqué son nom aux Paroisses de la Bretèche, contiguë et démembrée de Villepreux, et à celle de Levis qui est à trois lieues de là vers le sud-ouest. Ces reliques avoient été renfermées, au moins dès le douzième siècle, dans la châsse d'où elles furent tirées l'an 1735. Cette ancienne châsse, que j'ai vue, est de bois, couverte de plaques de cuivre rouge, doré et émaillé. A l'un des côtés est représentée la Sainte Trinité et la figure du Sauveur donnant la mission et la bénédiction à un Evangéliste ou Prédicateur, derrière lequel deux autres tiennent une espee de triangle ou d'équerre, ou si l'on veut de clef. Dans l'autre longueur de cette châsse se voyent représentées l'Adoration des Mages et la Présentation de Notre-Seigneur au Temple. Aux deux bouts sont figurés des Evêques qui en sacrent un autre ; ces Evêques ont leurs mitres fort basses et leurs crosses fort recourbées. Il m'a paru que ces représentations étoient par rapport à Saint Nom, qui reçut sa mission de l'Evêque de Paris et de celui de Chartres pour prêcher les mysteres de l'Evangile et faire les fonctions Episcopales dans le Pincerais et dans l'étendue de la forêt d'Iveline, pays alors plus couvert de bois qu'ils ne le sont aujourd'hui, et qui étoient des deux Diocèses entrelacés l'un dans l'autre, comme ils le sont encore dans la partie du Pincerais appelée le Val-de-Galie. M. l'Evêque de Joppé, commis par M. de Vintimille, Archevêque de Paris, tira de cette châsse tous les ossemens de Saint Nom, et les déposa en 1735 dans une grande châsse de bois doré sans glaces. Il y mit aussi un autre petit paquet d'ossemens, dont l'étiquette portoit *Sancti Germani Episcopi XXXI Julii*, et qui avoit été pareillement renfermé dans l'ancienne châsse de Saint Nom : c'étoit deux bouts de phalanges des doigts. D'un côté de la nouvelle châsse est représenté Saint Nom qui annonce la parole divine à des ouvriers de la campagne, et de l'autre, S. Germain, qui bénit Sainte Geneviève. A l'un des bouts est une inscription latine qui marque qu'elle contient les reliques du corps de Saint Nom, et à l'autre est écrit : *Duo digiti sancti Germani Autissiodor. Episcopi*. On voit dans ce que je rapporte à l'article de Châtres ou Arpajon, un Saint Corbinien, Prêtre du lieu, puis Evêque régional, faisant sa demeure proche l'Eglise de Saint-Germain de Châtres, à cause de sa dévotion envers ce Saint ; il est vraisemblable qu'il en a été de même de Saint Nom à l'égard de l'Eglise de Saint-Germain de Villepreux.

Saint Pierre est regardé à Villepreux comme second Patron ;

ce qui peut venir de ce que les grandes Fêtes avoient communément un lendemain ; or, par rapport au 31 Juillet, jour de la Fête Patronale de Villepreux, le lendemain est Saint Pierre-ès-Liens. On a aussi en la même Eglise dévotion envers Saint Quen, en l'honneur duquel la Carte marque une Chapelle dans le voisinage, et c'est sous le nom de ces deux Saints et de Sainte Julienne, qu'y fut érigée en 1658 la Confrérie de la Charité ; mais Saint Germain et Saint Nom sont les plus honorés par rapport à leurs reliques. Si Saint Nom n'est pas chommé comme Saint Germain, on en fait une grande solennité à l'Eglise, où sa châsse reste exposée depuis le 8 Juillet, jour de sa Fête, jusqu'à celle de Saint Germain inclusivement.

Inscription sur  
le mur.

Au fond de l'aile droite ou méridionale de l'Eglise, devant l'autel d'une Chapelle, est représenté sur une tombe un Chevalier avec sa femme. On ne peut y lire que ces mots : *Cy gist..... de Villeneuve Seigneur de Lubin, qui décéda en 1491.*

Dans l'aile gauche, proche l'autel de Saint Jean, est l'épithaphe latine d'un *Johannes Varella Eques Lusitanus*, qui mourut le 12 Août 1602, gerant les affaires du Cardinal de Gondi. On y marque qu'il avoit été Général des Troupes de Sébastien, Roi de Portugal, dans la guerre d'Afrique, qui n'eut pas un heureux succès ; mais voici une autre circonstance qui lui est bien glorieuse : c'est qu'un jour qu'il étoit en Afrique, comme il y regardoit un combat de taureaux, un de ces animaux furieux courut à lui. Varella, loin de s'enfuir, prit le taureau par les cornes et l'arrêta tout court. A l'instant le Roi qui étoit témoin, tira son épée et la lui donna, en lui disant qu'elle étoit due à un homme qui avoit autant de force qu'il venoit d'en faire paroître. Je n'aurois point rapporté ce fait, si je ne l'avois lu dans l'inscription.

Il y a eu quelques consécrations d'Evêques faites dans cette Eglise. Le Dimanche 3 Octobre 1599 le Cardinal de Gondi, auparavant Evêque de Paris, y sacra Charles de Saint-Sixte Evêque de Riez, assisté d'Henri de Gondi, Evêque de Paris, et de Claude Coquet, Evêque de Digne.

Reg. Ep. Paris.

L'autel de Saint-Germain de Villepreux étoit un de ceux qui appartenoient au Chapitre de Notre-Dame. Imbert, qui étoit Evêque de Paris en 1030, le lui donna à la prière de Liziard, Doyen, et de celle de l'Archidiacre. Mais il y eut du changement ou de la difficulté dans cette concession, puisque Geoffroy, successeur d'Imbert, en fit une autre disposition. On lit qu'en 1284 cet autel fut l'un des quatre qu'il donna aux Moines de Marmoutier, ce qui fut sans doute l'origine du Prieuré fondé pour eux à Villepreux. Ernaud de la Ferté, Seigneur de Villepreux en 1169, comprit l'Eglise de Saint-Germain dans le nombre des biens

Pastor. min. in  
Gall. Chr.  
T. VII, col. 193.

Chart. B. Marie  
de Campis.  
fol. 34.

Hist. mss.  
Priorat.  
Maj. Monast.

qu'il leur confirmoit. Maurice de Sully, Evêque de Paris, leur accorda aussi en 1194 la confirmation du droit d'y présenter, et en 1203 l'Evêque Eudes de Sully reconnut ce droit. Aussi se trouve-t-elle dans le Pouillé du treizième siècle la première des Eglises du Doyenné de Châteaufort dont l'Abbé de Marmoutier doit nommer le Curé. Les Pouillés suivans disent la même chose.

**PRIEURÉ.** Le Prieuré de Saint-Nicolas de Villepreux ne paroît avoir été fondé que depuis la Translation du corps de ce Saint faite de Myre, en Lycie, à Bari dans l'Italie, l'an 1087. Ce fut depuis ce temps-là qu'il fut plus facile d'obtenir de ses reliques ou de l'huile qui étoit émanée de son tombeau. La raison pour laquelle les Seigneurs de Villepreux y appelèrent des Religieux de Marmoutier, fut apparemment de ce que la nomination de la Cure leur avoit déjà été donnée. Il est situé au fauxbourg des Bordes. Il n'y reste plus que le chœur, la nef ayant été abattue : on y voit encore un portail qui ressent bien les idées grotesques de ces temps-là : les pierres du centre représentent des deux côtés des moines et des singes. On aperçoit dans cette Eglise une tombe avec une croix en bosse, et l'écusson de même en bosse à gauche de la croix : une autre dans le sanctuaire. Vers la partie méridionale est une autre tombe sur laquelle est représenté à plat un Chevalier armé de toutes pièces : dans son écu, au côté gauche, est figuré un serpent : cette tombe contient ces quatre mots en capitales gothiques du treizième siècle : *Cy gist... de Fontenne.*

Ce qui est échappé des anciennes Chartres de ce Monastere, nous apprend la confirmation qui y fut faite en 1169 par Ernaud de la Ferté, fils d'Ebrard, Seigneur de Villepreux, des biens que ses prédécesseurs y avoient donnés, et cela à la priere de son oncle Moine de Marmoutier, Prieur de Saint-Martin au Val de Chartres, et de Milon, Archidiaque, oncle de sa femme Alix, sçavoir : la dixme d'Aulnay à Saint-Cloud tant en vin qu'en avoine et en deniers, celle de toutes ses cultures ; la dixme des deux moulins, sçavoir : de l'étang de dessus et de l'étang de dessous ; le bois qui est hors la forêt d'Arsis, tous les hommes francs et quittes de toute Coutume, un pressoir dans le Château de Villepreux, de dix marchés l'un, et une Foire le jour de Saint Michel dans le même Château, le panage de leurs porcs, la dixme du panage des porcs des autres : chaque semaine, du bois à prendre en la forêt d'Arsis, une charretée de deux chevaux, sçavoir : de branchages et de mort-bois, pour leur chauffage et pour leur four. Ernaud, son fils aîné, et sa femme Albarea et ses autres enfans approuverent ce don en posant un couteau sur l'autel de Saint-Nicolas : pour témoin Hugues de Chartres, oncle du donateur et Prieur de Saint-Nicolas même. Depuis il donna permission aux Moines de mettre

chaque jour *tres nansas* dans son étang voisin de leur maison, et même un petit bateau appelé *phaselum* ou *chalannum* pour déposer les nansas; Ebrard de *sancto Priccio* témoin en 1178. Dans une autre Charte confirmative, donnée par le même Ernaud, sont présents: Bernard, Prieur de Marmoutier et Roger, Prieur de Villepreux. En 1202 Guillaume de la Ferté, fils apparemment d'Ernaud, conjointement avec sa femme Constance et ses deux fils, Guillaume et Ernaud, leur fit présent de ce qu'il possédoit dans le nouveau Cognieres (*Apud Cognenas novas*). En 1206 Simon de la Habergerie leur donna seize sextiers de grain d'hiver à prendre en sa grange de la Habergerie. En 1209 Evrard de Villepreux, Chevalier et Jeanne, sa femme, leur accorderent treize arpens et demi de terre à Rennemoulin, de l'aveu de Guillaume, frere d'Evrard, et en présence de Pierre, Evêque de Paris. Le sceau de Guillaume est chargé de trois bezans. En 1216 l'Official de Paris reconnut qu'il appartenait au Prieur d'établir des Maîtres d'École dans le lieu.

En 1220 et années suivantes on trouve le Monastere en difficulté touchant les dixmes de Jouarre, au Diocèse de Chartres.

En 1231 Constance, Dame de Rochefort, proche Paris, reconnut l'ancienne concession d'Ernaud, Seigneur de Villepreux, touchant la voiture de bois à prendre dans la forêt d'Ar sis, comme aussi celle du droit de marche, toutes les dixièmes semaines, avec le droit de four.

En 1232 Hervé de la Ferté et sa femme Aliz, ayant fait quelque difficulté sur les bois, cela occasionna quelques Chartes où l'on voit Aliz dans son sceau tenant un oiseau à qui elle donne à manger: et une autre où son fils Pierre est surnommé Meselant.

Au milieu de ce siècle, sous le regne de Saint Louis, les Clercs de la Cour du Pape essayerent de se rendre les maîtres de ce Prieuré. Au moins on trouve que le Pape Innocent IV écrit à l'Abbé de Marmoutier de le conférer à un Chanoine de Parme, Auditeur des Causes. Au mois d'Octobre 1255 Renaud de Corbell, Evêque de Paris, fit un accord avec le Prieur de Villepreux. Il est fait mention ailleurs d'un autre Traité de l'an 1263 entre le Curé et Etienne, Abbé de Marmoutier: c'étoit apparemment au sujet des dixmes, puisque l'Auteur de cette observation ajoute, qu'enfin l'Evêque Ranulfe assigna au Prieur la dixme de toutes choses généralement. En 1292 il y eut un autre différend entre le Prieur et Jean de Villepreux, fils de Robert, touchant l'usage et le panage de la Forêt.

Il y eut en 1310 quelques actes dressés par Jean de Vendôme, Chevalier, Seigneur de la Ferté et de Villepreux avec sa femme Philippe, d'une part, et les Religieux du Prieuré, d'autre part,

*Gall. Chr.*  
T. VII. col. 103.

*Histor. mss.*  
*Prioratum*  
*Maf. Monast.*

*Portef. Gaign.*  
vol. CLXXXI.  
p. 156 et suiv.



Portef. Gaign.  
vol. CLXXXI,  
p. 586 et suiv.

touchant le droit de ces derniers d'avoir depuis le coin de leur mur jusqu'au bord de l'étang du Seigneur, trois nasses dormantes pour conserver le poisson à leur usage. Enfin, en 1318, Jean de Villepereur *eques* se reconnut redevable envers le Prieur. Je n'ai sçu, par manquement de date, à quel temps rapporter le don que fit à cette Maison Pierre *de Dodorcho*, d'une portion de dixme dont il jouissoit à Villepreux *in valle Alneti*, du consentement de Robert de Rainemoulin, du fief duquel il la tenoit; mais cela ressent assez le XIII siècle.

Ibid.

*Hist. Eccl. Par.*  
*T. II, p. 604.*  
*ex Maj. Chart.*  
*Ep. fol. 33r.*

Il y eut en 1324 une altercation considérable, entre Etienne de Bourret, Evêque de Paris, et l'Abbé de Marmoutier, au sujet du droit de procuration que le Prélat soutint lui être dû dans le Prieuré de Villepreux. L'Abbé prétendoit que cette Maison en étoit exempte, et l'Evêque se disoit en possession de la visiter. Les parties enfin convinrent cette année-là, que quand l'Evêque de Paris ou quelqu'un commis par lui, visiteroit cette Maison, la taxe seroit de six livres, que le Curé payeroit au nom du Prieuré. Ainsi ce Prieuré fut sur le pied des autres, et on l'y trouve dans le Rôle de 1384, à la réserve que tous les autres étoient taxés à dix livres dix sols, ainsi que je le fais observer lorsque je traite de chacun. Le Pere Dubois n'a pas expliqué les autres articles de cet accord. Il est certain au reste que ce Prieuré jouissoit de quelques exemptions, puisqu'on ne le trouve point compris au Rôle écrit vers 1300 et 1320, où sont marqués tous les Prieurs du Doyenné de Châteaufort qui devoient et qui payoient du pigment à l'Eglise de Notre-Dame le jour de l'Assomption. On ne trouve rien sur le Prieuré de Villepreux durant le cours du XV siècle. Mais on voit qu'en 1524 Jean Ballue, Seigneur du lieu, lui rendit un grand service. Il fit dresser cette année-là un acte pardevant le Prévôt de Paris pour constater que la grosse dixme dans toute la Paroisse appartenoit au Prieuré, ce qu'auparavant il avoit refusé de reconnoître. On voit dans les Registres de l'Evêque de Paris 1576, 21 Juin, la collation de ce Prieuré faite à Louis Segulier.

*Hist. nuss Prior,*  
*Maj. Monast.*

*Lettres-Patentes*  
*de l'an 1722.*

*Etat des Bén.*  
*Royaux 1747,*  
*p. 289.*

J'observerai en finissant, que ce même Prieuré est désigné sous le nom de Saint-Nicolas-des-Bordes de Villepreux dans les contrats d'acquisition du Roi pour le Parc de Versailles. La nomination n'en appartient plus à l'Abbé de Marmoutier depuis l'an 1737, que le titre de cette Abbaye a été réuni à l'Archevêché de Tours. Elle appartient au Roi, M. Paris en est actuellement [en 1748] titulaire, la valeur du revenu est marquée de 3000 livres. Il n'y demeure aucun Religieux, mais un Prêtre desservant. Il existe un Factum imprimé en 1751 sur le Desservant de ce Prieuré, à l'occasion des nouvelles lanternes de ce lieu.

Il y a encore à Villepreux un autre Bénéfice bien moins consi-

dérable : c'est la Chapelle de Saint-Vincent bâtie proche la porte du Parc ou de la Ville, qui en a pris le nom de Porte de Saint-Vincent. On m'a assuré qu'elle est réunie à la Cure de Chaville, et que le revenu est bien de 6000 livres. Je ne doute point que lorsque les Religieux de l'Abbaye de Saint-Vincent et Saint-Germain de Paris furent devenus maîtres d'un certain terrain à Villepreux au IX siècle par échange faite avec l'Abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, ainsi que je l'ai dit ci-dessus, ils n'aient fait construire en ce lieu un Oratoire du titre d'un de leurs Patrons, comme c'étoit la coutume. Ainsi cette Chapelle peut venir d'eux ; mais il s'est fait tant de révolutions depuis neuf cens ans qu'il ont pu la céder ou l'abandonner, ou l'échanger. Dans des provisions que j'ai vues de l'avant-dernier siècle, elle est appelée *Capella Sancti Vincentii in domo Leprosorum*, mais elle a dû exister avant qu'on y joignit une Léproserie, et ce fut parce qu'elle étoit sur pied que l'on bâtit la Léproserie auprès.

Plusieurs Cartes mettent sur le territoire de Villepreux une Chapelle de Saint-Ouen, sur laquelle on ne trouve rien. M. Delisle l'écrivit Saint-Juin. Le Pelletier dans son Pouillé y met aussi une Chapelle de Saint-Remi, et il suit en cela le Pouillé de 1648. On ne la trouve point au Rôle des Décimes, mais j'en ai vu des provisions données par l'Evêque de Paris, le 3 Juillet 1473 et le 3 Mars 1505. Ces dernières sont accordées à un Hermite. Aussi est-elle dans le Pouillé du XV siècle.

Pour ce qui est de la Maladerie ou Léproserie de Villepreux, tout ce qu'on en sçait, est qu'elle existoit dès le commencement du XIII siècle. Eudes de Sully, Evêque de Paris, en conséquence d'une Lettre du Pape Innocent III, fit la bénédiction d'un cimetière pour les Lépreux de ce lieu l'an 1203 : ce qui suppose que les Lépreux ou Malades avoient une espèce d'Hôpital à Villepreux comme ailleurs.

Cette Léproserie de Villepreux se disoit vers l'an 1350 exempte de la juridiction temporelle de l'Evêque. On prétendoit qu'elle avoit été fondée par les Seigneurs et par les habitans du lieu et du voisinage. Ce qui paroît avoir été assez vraisemblable, d'autant qu'il n'y avoit que Villepreux, Saint-Nom de la Bretèche et Bois d'Arsy, qui y eussent droit, les quatre autres Villages étant du Diocèse de Chartres. Mais le Pouillé du XV siècle et les suivans reconnoissent que c'étoit à l'Evêque de Paris à nommer le Chapelain.

SEIGNEURS. J'ai déjà nommé ci-dessus quelques Seigneurs de Villepreux, en parlant des bienfaiteurs du Prieuré de ce lieu : il faut en donner maintenant une suite autant complète qu'il sera possible.

Carte des env.  
de Paris.  
Pouillé de 1692.  
p. 83.  
Pouillé de 1648.  
p. 66.  
Reg. Ep. Paris.

Hist. ms.  
Priorat. Maj.  
Mon.  
Gall. Chr.  
T. V. I, col. 82.

Valeran est le premier que l'on trouve : il est nommé Valeran de Villeperor dans un titre de l'an 1108, par lequel il donne au Prieuré de Saint-Martin-des-Champs une Terre à Saint-Cloud, dite Aulnay.

Hist. de Montm.  
Preux, p. 34, et  
Chart. Ep. Par.  
fol. 27.

Duchêne,  
T. V, p. 331.

Tiré d'un  
amortissement  
vu par  
M. Lancelot.

Evrard ou Ebrard de Villepreux étoit un Chevalier ami de Suger, Abbé de Saint-Denis. Ce sçavant Abbé dit dans le Livre qu'il a écrit de son gouvernement, que pour la conservation du droit de chasse que l'Abbaye avoit dans les bois proche Chevreuse, il y fit chasser en sa présence divers Chevaliers qui y camperent sous des tentes. et qu'Ebrard fut du nombre. Le même Ebrard fut un des bienfaiteurs de l'Abbaye de Saint-Cyr dès le temps de sa fondation vers l'an 1150.

Ernald de la Ferté fut fils d'Ebrard de Villepreux, et lui succéda dans la terre comme il le dit lui-même. Il confirma aux Religieux leurs anciens biens, et y en ajouta d'autres en 1169 et 1178.

Ernaud deuxième du nom, fils aîné du précédent, fut marié à une Dame nommée *Albarea* et consentit aux donations de son père.

Guillaume, second fils d'Ernald, fut connu sous le nom de Guillaume de la Ferté. Il épousa Constance, fille de Pierre de France et sœur de Pierre second, Empereur de Constantinople. Le Prieuré de Villepreux eut d'eux du bien à Cognieres en 1202.

*Chart. Hierac.* Geoffroy de Villepreux, de *Villa petrosa*, avoit des droits à Brunoy en Brie : il approuva en 1206 le don d'une partie du péage de ce lieu donné à l'Abbaye d'Hieres.

*Chart. B. M.  
à Camps, f. 46.*

*Gall. Chr.  
T. VII, col. 448.  
Chart. Campan.  
fol. 10.*

Trané de  
la Noblesse de  
la Roque,  
vers la fin, p. 79.  
Rauf.  
d'une échange de  
l'an 1286,  
tiré de l'original.  
*Chart. Ep. Par.  
fol. 148.*  
Portef. Gaigu.  
CLXXX, p. 586.

Ebrard deuxième du nom, Chevalier de *Villa pirorum*, ou *Villa pirosa*, lequel avec Jeanne son épouse donna aux Moines de Villepreux des terres situées à Rainemoulin, en 1209, est aussi nommé dans le Cartulaire de Notre-Dame-des-Champs à l'an 1214, comme approuvant un don fait par un de ses vassaux ; dans les titres de Saint-Germain-des-Prés, à l'an 1218, comme ayant fait présent à cette Maison d'une certaine quantité de froment (*Modium*). Dans le Cartulaire de Champagne il est dit avoir eu pour frere A., Seigneur de Beaumont, Chevalier sous la Comtesse Blanche.

Robert de Villepreux. On lit de lui dans la convocation du ban et arriere-ban de l'an 1272, *Robertus de Villa petrosa debet : et vadit ad exercitum quem non credit debere*. Il possédoit un moulin proche Ursines, sur lequel le Curé du lieu avoit une redevance en 1286. Il pouvoit être frere de Pierre de *Villa pirosa*, Doyen de Saint-Marcel de Paris, qui rendit hommage de son Doyenné à l'Evêque Diocésain, l'an 1273.

Jean, fils de Robert, eut en 1292 un différend avec les Religieux de Villepreux, au sujet de l'usage et du panage de la Forêt. Ce même Jean de *Villa petrosa* est mentionné dans les Tablettes de

circ des voyages du Roi Philippe-le-Bel, comme ayant retenu à Poitiers, le 30 Juin 1308, J. Chantecler, Chevalier.

Tab. cereæ in  
Cimelio Genev.

Philippe de Villepreux. M. Lancelot dit qu'il fut Seigneur du lieu, et Maître Enquêteur des Eaux et Forêts de France depuis 1313.

Mémoires mss.

Ailleurs on le surnomme le Convers : on le dit Clerc du Roi, Chanoine de Tournay, puis de Paris, Archidiacre de Brie dans l'Eglise de Meaux, et employé dans plusieurs affaires par Philippe-le-Bel.

Hist. des Gr. Off.  
T VIII, p. 842.

Jean de Vendôme fut sûrement Seigneur de Villepreux dès 1308.

Trés. des Chart.

L'acte de 1310, que j'ai cité ci-dessus, touchant le droit de pêche des Religieux du Prieuré, commence ainsi : *Johannes de Vindocino Miles Dominus de Feritate et Villa petrosa, et Philippa uxor. Ce*

Hist. de Montm.  
p. 511.

Jean étoit cadet de l'ancienne Maison de Vendôme ; seroit-il le même que Jean de Villepereur, Chevalier, qui plaidoit en 1321 ?

Reg. Parl.

Philippe de Villepreux, Chevalier, vivoit en 1331. Cette année-là il fut exécuteur du Testament de la Reine Clémence de Hongrie, veuve de Louis X, dit le Hutin.

Il se forme ici une lacune que je ne crois pouvoir remplir, qu'en avertissant qu'un écrivain pensoit il y a dix ans qu'à tous ces anciens Seigneurs succéda Amaury de Vendôme, qui épousa Marie de Dreux, seconde fille de Jean, Vicomte de Dreux, [et] en eut Robert de Vendôme, qui épousa Anne, Vidamesse de Chartres : d'où il s'ensuivroit que plusieurs Vidames de Chartres auroient possédé la Terre de Villepreux dans ces temps d'obscurité qui durèrent plus de cent ans. Je trouve aussi un Robert de Villepreux, Ecuyer, à qui le Roi adresse en 1340 des Lettres d'Etat. Avant de continuer la suite des Seigneurs de Villepreux, j'avertirai ici qu'on trouve dans les Registres du Parlement au 15 juin 1328, un Arrêt qui ordonne que la connoissance des causes des nés Nobles de Villepreux, étant en la Vicomté de Paris, appartiendra au Prévôt de Paris.

Reg. Baill. Parl.

Petit Livre blanc  
du Châtelet,  
fol. 256.

Les Comptes de la Prévôté de Paris sont quelquefois une ressource utile. J'y ai trouvé de quoi reprendre le fil des Seigneurs de Villepreux. A l'an 1461 on lit : « Simon de Maintenon, dit de la Villeneuve pour le relief de la Seigneurie de Goupillieres et Villepereur mouvante de Poissy, à lui advenue par le décès de Guillaume de Villeneuve, son pere. » Cela sert à entendre l'inscription presque tout usée d'une tombe dont j'ai parlé ci-dessus, et qui se voit dans le collatéral méridional de la Paroisse, où est nommé un de Villeneuve décédé en 1491. Il est certain par-là, que ce fut l'un de ces Villeneuve resté apparemment sans enfans, qui vendit la Terre de Villepreux à Nicolas Baluc, frere du Cardinal Baluc, sous Louis XI<sup>e</sup>, lequel fut Clerc des Comptes, puis

Sauval,  
T. III, p. 363.

1. M. Lancelot n'avoit eu aucune connoissance que les Baluc eussent cette Seigneurie, et la faisoit passer des Vendôme de Ferrieres et de la Fin aux Gond.

Chroniq. de  
Louis XI, dite  
Scandaleuse.

Maitre des Comptes en 1467. Il avoit épousé Philippe Bureau, et il vécut jusqu'en 1506. Pendant qu'il étoit Seigneur de Villepreux, le Roi Louis XI y passa trois fois: la première fois allant en Normandie au mois d'Octobre 1467. Les autres fois furent en 1476 et 1477. Son frere Antoine Balue, Evêque de Saint-Pont, y étant en 1497, y fit la consécration d'un autel dans l'Eglise Paroissiale.

Compte de  
l'Ord. de Paris  
1517.  
Sauval,  
T. III, p. 595.  
Hst. mss.  
Priorat. Maj.  
Mon.

Jean Balue, fils aîné de Nicolas, hérita de la Seigneurie de Villepreux et autres. Il fut d'Eglise. Les Généalogistes ne le font connoître que comme Curé de Saint-Eustache de Paris, Grand-Archidiacre d'Angers et Archidiacre de Souvigny en l'Eglise Cathédrale de Clermont. Mais il faut ajouter qu'il fut aussi Chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, et Prieur Commandataire de Villepreux même dès l'an 1514. Il avoit paru dès l'an 1510 comme Seigneur de ce lieu, au Procès-verbal de la Coutume de Paris rédigée cette année-là. Il ne conserva point la Terre de Villepreux jusqu'à sa mort, qui n'arriva qu'en 1528.

Bann. du Chât.  
vol. II, f. 201.

Reg. Ep. Paris.

Tab. Ep. Paris.  
in Spar.

Bann. du Chât.  
vol. IV, f. 184.

Jean Balue le jeune, frere du précédent, possédoit Villepreux en 1520. On le qualifie de Maitre-d'Hôtel du Roi et de la Reine de Navarre, et d'Ecuyer tranchant du Dauphin. Il obtint de François I des Lettres données à Paris au mois d'Octobre 1520, dans lesquelles ce Prince dit qu'à la supplication de Jean de la Balue, Chevalier, Seigneur de Goix, d'Armes et de Villepreux, Ecuyer ordinaire de l'Écurie, il sera établi quatre Foires à Villepreux par chaque année; le 18 Février jour de la Dédicace de l'Eglise, le jour de Saint Nicolas 9 Mai, le jour de Saint Côme 27 Septembre, et le 31 Juillet jour de Saint Germain. Cet usage n'eut pas lieu long-temps. Il présenta le 18 Mai 1522 à la Chapelle de Notre-Dame-de s-Innocens comme étant le plus ancien héritier de Jean Bureau, fondateur. Ce Jean Balue étoit en 1538 Prêtre et Protonotaire. Il y eut la même année le 22 Juin une Sentence de la Prévôté entre lui et le Collège de Montaigu, touchant les droits d'indemnité de deux fiefs nommés Ergal et Coustes, dont lui Balue avoit offert de donner caution, et dont il se désistoit. On trouve d'autres Lettres données par François I à Fontainebleau au mois de Janvier 1544, dans lesquelles il dit qu'à la priere du même de la Balue, Seigneur de Gometz et de Villepreux, et Maitre d'Hôtel de la Reine de Navarre, sœur unique du Roi, et des habitans de Villepreux, il permet de clore ledit Bourg de murs, pont et fossés, de continuer le Marché les Mercredis de chaque semaine, de changer la Foire du 31 Juillet en celle du 27 septembre, et d'en établir une nouvelle au 26 Janvier.

Claude Balue, second fils de Jean Balue et de Marie Malingre, fut Seigneur de Villepreux, et mourut le 15 Mai 1570. Il avoit eu

de Marthe du Thisnel qu'il avoit épousée en 1565, un fils nommé Claude, lequel avoit hérité de la Terre de Villepreux, mais il mourut fort jeune et n'ayant pas encore onze ans.

La Terre de Villepreux passa ensuite aux Gondi, famille illustre venue d'Italie. Albert de Gondi, Maréchal de France, fils aîné d'Antoine de Gondi, Maître d'Hôtel du Roi Henri II, est qualifié Seigneur de Villepreux dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580. Il fit vers ce temps-là un échange de terres avec Maurice le Joyau, Prieur de Villepreux, lequel fut confirmée par l'Évêque le 12 Novembre 1581. Ce fut de son temps que le Roi Henri IV ayant quitté Compiègne vers le mois de Juin 1591, revint joindre son armée qui s'étoit rassemblée à Villepreux, d'où il alla loger à Montfort-l'Amaury. Pierre de Gondi, frere d'Albert, et qui fut fait dès l'an 1568 Evêque de Paris, est qualifié *Villæ petrosæ Dominus* dans son épitaphe à Notre-Dame de Paris. Il avoit succédé sans doute à son frere aîné décédé en 1602. Il étoit Cardinal dès le regne d'Henri III, et conserva l'Évêché de Paris jusqu'en 1598. Il sacra dans la Chapelle du Château de Villepreux l'Évêque de Rieux, le 6 Avril 1603, et il y bénit le 20 Juillet suivant Magdelene de Masquerel, Abbesse de Saint-Avit au Diocèse de Chartres. Par son Testament du 28 Mars 1611, il établit dans l'Église de Villepreux un Prêtre destiné à y célébrer tous les jours une Messe basse pour le repos de son ame et de celle de ses pere et mere, et d'y expliquer les Fêtes et Dimanches le *Pater*, et faire le Catéchisme aux enfans. Il assigna un logement à ce Prêtre et deux cens livres pour sa subsistance, à prendre sur la ferme de Val-Joyeux dépendante de la Seigneurie, et en cas d'insuffisance, sur les plus clairs revenus de la Terre de Villepreux. Il ordonna que ce Prêtre seroit nommé par le Supérieur des Peres de l'Oratoire de Paris, rue Saint-Honoré, du consentement du Curé de Villepreux et du Seigneur. Il voulut aussi qu'au cas que le Seigneur de Villepreux voulût entendre la Messe dans le Château, ce Prêtre seroit tenu de l'aller dire dans la Chapelle de ce Château. Il mourut en 1616.

*Reg. Ep. Paris.*

Daniel I,  
édit. Hist. de  
Franc. p. 91.

*Reg. Ep. Paris.*

Philippe-Emmanuel de Gondi, troisième fils du Maréchal Albert, et neveu de Pierre de Gondi, Cardinal, succéda dans la Seigneurie de Villepreux et autres. Dégoûté du monde, où il avoit été dans le mariage, après l'an 1622, il céda ses charges à son fils, il se retira parmi les Prêtres de l'Oratoire, et se fit Prêtre : il mourut à Joigny en réputation d'une grande piété le 29 Juin 1662, âge de 81 ans. Son fils, Pierre de Gondi, Général des Galeres, n'ayant eu que des filles, la Baronie de Villepreux fut vendue. Dame Clem. de Francini acheta cette Terre et en jouit jusqu'en 1660,

Factum  
ou Mémoire de  
l'an 1736,  
pour Claude de  
Courcelle,  
Tuteur onérai  
du Comte  
de Villepreux.

que l'ayant abandonnée à ses créanciers, elle fut adjugée aux pere et mere du Comte de Maulevrier (Edouard François Colbert) qui le 28 Août 1685, la revendirent au Duc de Chevreuse, se réservant une Maison. Peu de temps après, le Duc de Chevreuse la céda au Roi, et Sa Majesté la donna par échange au Sieur de Francini, neveu de celle qui l'avoit achetée des Gondi. Le Roi acquit aussi en 1686 quelques bois du territoire de Villepreux du Duc de la Feuillade, qui les tenoit de M. de Francini et de Magdeleine de Fontenu. Le Sieur de Francini étoit déjà Seigneur de deux fiefs situés à Villepreux, où il avoit une Maison féodale. Il jouit pendant toute sa vie des honneurs de la fondation du Cardinal Pierre de Gondi, c'est-à-dire que cette Maison étant devenue son Château et le chef-lieu de la Seigneurie, il y fit célébrer la Messe, sans que le pere du Comte de Maulevrier qui demouroit à Villepreux dans sa Maison réservée lui en contestât le droit. Je ne suivrai pas plus loin le Mémoire imprimé qui contient la suite de la contestation sur celle des Maisons Seigneuriales où la Messe devoit être acquittée par le Chapelain, dont la rente étoit montée jusqu'à 350 livres, que le Seigneur devoit payer en exécution d'un contrat de l'an 1703.

En 1698, la mouvance de Villepreux fut changée, en vertu de Lettres-Patentes accordées à M. Phélypeaux, Comte de Pontchartrain, Ministre et Secrétaire d'Etat, registrées le 12 Décembre. On y lit que la Terre de Villepreux et l'Hebergerie tenue ci-devant du Roi en arriere-fief, à cause du Duché d'Etampes, par le moyen de la Terre de Mairinville, sera de la mouvance du Roi, à cause de sa couronne, en arriere-fief par le Comté de Pontchartrain qui en est mouvant immédiatement.

En 1707, les fiefs de la Grande-Maison et de Villiers furent unis à la Terre et Châtellenie de Villepreux, laquelle fut érigée en Comté, en faveur de Francine, Prévôt Général de l'Isle de France.

Regist. du Parl.  
2 Avril.

Édit. de  
Décemb. 1732.

Un Édit de 1732 nous apprend d'au particularités, sçavoir : que Louis XV ceda la ferme de la C onnerie dans la Paroisse de Villepreux, avec douze arpens de terre qui en dépendent, à M. Henri de Francini, Comte de Villepreux, Intendant des Fontaines de France, par échange pour des terres que ce Seigneur avoit dans le Parc de Versailles. L'une de ces pieces de terre est dite sise au vieux clos de Saint-Prix.

Le Château de M. Francine, Seigneur, est situé proche l'Eglise au sud-ouest. Il en est fait mention dans un Mémoire in-4°, imprimé l'an 1751, chez d'Houry, à l'occasion des lanternes dont M. de Francini vouloit établir l'usage dans les rues de ce Village (page 2). J'en ai déjà parlé ci-dessus.

L'ancien Château se trouve représenté dans la Topographie de Claude Châtillon, qui parut vers l'an 1610 *in-folio*; c'est là que Paul du Hai, Seigneur du Châtelet, l'un des Commissaires pour faire le procès au Maréchal de Marillac, fut renfermé à cause qu'il refusoit de l'être.

Topogr. de  
Cl. Châtillon,  
fol. 11.

Les écarts ou hameaux de cette Paroisse sont l'Hebergerie, la Gondonnerie, le Trou-Moreau et Val-Joyeux.

Le Traité des échanges de Louis XV en 1732, fait aussi mention d'un canton dit le Champ-de-Landry. Le Chêne de Villepreux fut l'une des Terres que le tuteur des enfans du Sieur Spifame céda au Roi en 1539 pour avoir main-levée de la contestation du

Regist. du Parl.  
14 Août.

reste de leur bien. Il y avoit au XII siècle, sur le territoire de Villepreux, un hameau dit Bois-Robert, sur lequel Osmon de Passy, frere de Simon, assigna soixante sols de rente pour fonder un second Prêtre dans la Chapelle de Saint-Denis-du-Pas à Paris. L'acte est de l'an 1164. *In villa quæ dicitur Nemus Roberti sita in territorio Villæ piroasæ.*

Hist. Eccl. Par.  
T. II, p. 114.

Le Trou-Moreau appartenoit en 1570 à Etiennette Denyson, veuve de Jean Compains, Marchand de Paris, laquelle y fit bâtir une petite Chapelle, où l'Évêque lui permit en 1571 de faire célébrer, à cause de la distance de la Paroisse et des mauvais chemins.

Reg. Ep. Paris.  
4 Jul.

Val-Joyeux : c'est où faisoit sa demeure en 1697, M. Francine de Grand-Maison, Prêtre Parisien.

Ibid. 16 Oct.

Quant aux personnes du nom de Villepreux qui ont eu des places distinguées, ou qui passent pour illustres dans quelque corps, j'en ai trouvé quatre ou cinq.

Le premier est Hervé de Villepreux, *de Villa pyrorum*, qui fut Abbé de Marmoutier, vers la fin du XII siècle.

Le second est Pierre de Villepreux, *de Villa petrosa*, Doyen de Saint-Marcel de Paris, en 1273. Il faut ajouter à ce que j'en ai dit ci-dessus, qu'il fut aussi Proviseur de Sorbonne en 1294. Le Cartulaire de cette Maison lui donne ce titre : *Provisor Magistrorum Scholarum de Serbona*. Il avoit été élu en 1284. Il vivoit encore en 1301.

Chart. Sorb.  
fol. 41.  
Ex miss. Sorb.

Le troisième est Philippe de Villepreux, appelé quelquefois Philippe-le-Convert. Il étoit en 1305 Clerc du Roi Philippe-le-Bel, Chanoine de Tournay, et Enquêteur des Forêts du Roi. Ce Prince le gratifia d'une échoitte qui lui étoit survenue, par Lettres datées de Poocourt, au mois de Juillet 1305.

Trés. des Chart.  
Reg. 37 et 38,  
ch. 20 et 221v.

Le quatrième est Louis-le-Convert de Villepreux, Bailly de Coutances, que le même Prince récompensa par Lettres données à Châteauneuf-sur-Loire, au mois de Juillet 1309.

Ibid. Reg. 41,  
ch. 122viii.



Histoire  
du Tiers-Ordre,  
p. 632.

Le cinquième est beaucoup plus nouveau. Son nom est Gabriel de Villepreux. Les Tierçaires de Saint-François le placent parmi leurs illustres. Il mourut à Picpus en 1631.

## LE BOIS D'ARSI

Etant certain que Villepreux a été de temps immémorial un lieu considérable dans la partie occidentale du Diocèse de Paris, il s'ensuit qu'il avoit un territoire fort étendu, et que quand les Evêques de Paris en cédèrent l'autel aux Chanoines de Notre-Dame, et depuis à l'Abbaye de Marmoutier, ils lui donnerent le droit sur une vaste Paroisse. Comme les Seigneurs de Villepreux au XII siècle possédoient le territoire, dit aujourd'hui le Bois d'Arsi, ils en donnerent quelque partie aux Moines que leurs devanciers avoient établis à Villepreux. Le nombre des habitans augmentant dans cette partie à mesure que l'on défrichoit les terres et que l'on essartoit les bois, il fut besoin d'ériger une Paroisse au Bois d'Arsi; c'est ce qui fut fait sur la fin du XII siècle ou au commencement du suivant. C'est ainsi que je conjecture que le Bois d'Arsi fut démembré de Villepreux avant le milieu du XIII siècle, et peut-être même avant le commencement, et c'est à titre de démembrement que l'Abbé de Marmoutier devint nominateur de la Cure nouvelle, et qu'il se trouve en cette qualité dans le Pouillé de Paris écrit vers l'an 1220.

Not. Gall.  
p. 425.

Mais pourquoi ce canton de l'ancienne Paroisse de Villepreux s'appelloit-il le Bois d'Arsi? M. de Valois en donne une raison que je ne combattrai qu'en partie, parce que je n'en connois point de meilleure. Faisant attention que ce lieu est écrit dans ce Pouillé, *Nemus Arsitii* et non pas *Nemus Arcis*, il en conclut que ce Bois étoit ainsi nommé, parce qu'il avoit appartenu à un homme qui étoit mort de la maladie des Ardens ou du charbon, assurant que ces sortes de malades étoient appelées *Arsi* ou *Arsitii*. Pour moi, en adoptant l'étymologie qui vient du verbe *Ardere*, je me restreindrois à dire que ce furent les bois mêmes qui étant brûlés ainsi que cela arrive souvent, donnerent le nom au lieu. Le titre d'Ernaud, Seigneur de Villepreux, de l'an 1169, met *Sylvam de Arsitio*, plus bas : *in Sylva Arsitio*. Celui de Constance de Courtenay de l'an 1231, met *in Nemore de Arsitio*. Par où il semble que tous entendoient que c'étoit le lieu même qui s'appelloit *Arsitium*, comme qui diroit *la Brûlerie, le lieu Brûlé*. Les Editeurs de la seconde édition du Glossaire de Du Cange.

ont conjecturé qu'*Arsitium* signifioit aussi un fourneau à fondre monnoie. Il n'y a pas d'apparence qu'on en ait fabriqué à Villepreux ; ce seroit peut-être plutôt des forges de fer à bras, ou des fourneaux de terre cuite qu'il y auroit eu en ce lieu.

Il est situé sur une montagne par rapport à Villepreux et autres lieux circonvoisins, mais dans une grande plaine dont les terres sont de labourages de produits inégaux avec quelques bois, sans aucunes vignes. Sa distance de Villepreux n'est que d'une petite lieue vers le midi, et celle de Versailles d'une lieue et demie, sur la route pavée qui conduit à Neaule, à Houdan et à Dreux. Le Dénombrement de l'Élection de Paris y marque 80 feux : celui du Sieur Doisy, publié en 1745, les restreint à 34. Le Dictionnaire Universel de la France y comptoit 154 habitans en 1726.

L'Église reconnoit Saint Gilles pour son patron. Ce Saint avoit au milieu du treizième siècle un Office entierement propre dans les Antiphoniers de Paris. Il reste encore dans l'édifice qui subsiste des marques de bâtisse de ce temps-là, soit dans les piliers du chœur, soit à la porte du devant de l'Église renfermée aujourd'hui dans le presbytere. Le reste ne paroît que de l'âge de deux cens ans. Le chœur est bas, mais large et voûté aussi-bien que les collatéraux. La Dédicace en fut faite avec la permission de l'Évêque de Paris, le 2 Septembre 1541, sous le titre de Saint Gilles et Saint Loup comme étoit l'ancienne, par Charles, Evêque de Mégare, qui statua que l'Anniversaire seroit célébré le même jour. Du reste cette Église est fort propre en dedans et bien reblanchie. Il y a à l'autel quatre colonnes de pierre blanche, deux belles statues de même matiere : celle qui est vers le nord represente Saint Gilles, et celle du côté du midi represente Saint Loup, Evêque de Sens, dont la Fête est le premier Septembre comme celle de Saint Gilles.

*Reg. Ep. Par.  
13 Aug. 1541.*

Le Vicaire de cette Paroisse déclara en 1566 au Doyen de Châteaufort qu'il y avoit sur son territoire une Maladerie, appelée la Maladerie de la Trappe, valant 100 livres.

*Déclaration du  
Prieur.  
Archiv. Ep.  
1566.*

Je ne répéterai point ce que j'ai dit touchant la Cure, qui est à la nomination de l'Abbé de Marmoutier ou du Prieur de Villepreux, membre de cette Abbaye. Tous les Pouillés anciens et nouveaux sont pour l'Abbé. Néanmoins on lit dans l'Histoire manuscrite des Prieurés dépendans de Marmoutier, que l'an 1203, Odon, Evêque, reconnut le droit du Prieur de Villepreux de de nommer le Curé du lieu et *in Ecclesia Sancti Egidii ultra nemus*.

Depuis que le Roi Louis XIV a agrandi le Parc de Versailles, le Bois d'Arsi s'est trouvé renfermé dedans avec ses écarts, qui sont le petit Arsi, les Gressiers ou Gravieres ; et si la carte est